

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Conférence des gouvernements
cantonaux (CdC)
Monsieur Lorenz Bösch, président
Madame Sandra Maissen, secrétaire
Haus der Kantone
Speichergasse 6
Case postale 444
3000 Berne 7

Réf. : MFP/15004709

Lausanne, le 19 août 2009

Mise en vigueur du nouveau régime de financement des soins – Prise de position des gouvernements cantonaux

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire,

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a bien reçu votre proposition de prise de position relative à l'objet cité en titre et vous remercie de lui donner l'occasion de se prononcer.

Nous pouvons ainsi vous informer que nous soutenons cette prise de position, notamment son troisième point, par lequel les cantons se réservent la possibilité de n'appliquer le nouveau régime qu'à partir du 1^{er} janvier 2011 si le Conseil fédéral devait maintenir la date du 1^{er} juillet 2010 pour la mise en vigueur du nouveau régime de financement des soins.

Veillez croire, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

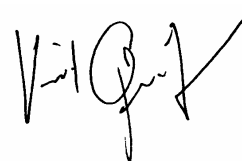
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean